



Commune de  
**Bourg-en-Lavaux**

**MUNICIPALITE**

Rte de Lausanne 2  
Case Postale 112  
1096 Cully

T 021 821 04 14  
F 021 821 04 00  
info@b-e-l.ch  
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

**PREAVIS N° 10/2015**

**Réfection du chemin de Chauderon**

Dates proposées pour les séances :

Commission des finances :

lundi 8 juin 2015, Combles de la Maison Jaune

lundi 15 juin 2015, Salle des mariages, Préfecture

Commission ad hoc : à convenir



LAVAUX  
VIGNOBLE  
EN TERRASSES



Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

### **Préambule**

Le chemin de Chauderon se trouve sur l'ancienne commune de Grandvaux à une altitude moyenne de 646 mètres. D'une longueur de 400 m', il dessert un quartier d'une vingtaine d'habitations. La particularité de ce chemin fait qu'il est en cul-de-sac, son extrémité sud a été réduite probablement lors de la construction de l'autoroute.

Depuis de nombreuses années, ce chemin se dégrade de plus en plus. Le récent démarrage du chantier sur la dernière parcelle constructible fait que nous pouvons entreprendre la rénovation complète du chemin.

Dans ce cadre, les travaux suivants sont prévus :

- remplacement de la conduite d'eau sous pression
- remplacement de l'éclairage public
- réfection de la chaussée, y compris encaissement et stabilisation.

### **Aspects techniques**

#### *a) Réseau d'eau*

Conformément à notre plan directeur, le remplacement de cette conduite entre dans le cadre des quelques 12 km que la commune doit remplacer durant les 20 prochaines années. La conduite actuelle se compose d'une portion de tuyau en fonte de 100 mm de diamètre et d'une autre portion de tuyau en fonte de 125 mm de diamètre. Elle sera remplacée par un tuyau en PE de 130,8 mm.

Sur le plan de la défense incendie, le chemin est équipé de 3 bornes hydrantes. Elles seront également remplacées par de nouvelles bornes.

Toutes les prises des propriétaires seront également changées jusqu'en limite du domaine public ceci afin de s'assurer qu'aucune vieille conduite ne reste sous le chemin. Les propriétaires auront également la possibilité de remplacer leur portion de conduite d'eau dans le cadre des travaux, à leurs frais.

Lors de la séance d'informations aux riverains, nous encouragerons, dans le cas où leur prise est en mauvais état, à entreprendre le remplacement de leur conduite, ceci afin de limiter les pertes d'eau sur le réseau de distribution communal.

#### *b) Réseau d'éclairage public*

Actuellement, le chemin est équipé de quelques luminaires installés sans cohérence de part et d'autre du chemin. Le projet prévoit la pose de 13 luminaires LED sur mât droit rond conique zingué d'une hauteur de 4.50 mètres. Ces luminaires seront équipés d'une réduction nocturne de 23h00 à 05h00. Ils seront implantés à une équidistance de 30 m' et selon les possibilités d'implantation en rapport avec les accès des bien fonds limitrophe.

*c) Réfection du chemin*

Ce chemin a été construit à flanc de coteau et présente des talus importants tant à l'aval qu'à l'amont. On constate à plusieurs endroits des déformations de la chaussée causées par des mini-glissements, mais également par les nombreux passages de véhicules lourds ; en effet, suite à des sondages, on constate que la chaussée n'est pas fondée.

Pour remédier à ces déformations, le projet prévoit de réaliser ponctuellement des ouvrages de consolidation du coffre de la chaussée. Le devers de la route sera également corrigé et un équipement de récolte des eaux de surface sera construit.

Sur le plan de l'épuration, 2 « dorsales » traversent le chemin et récoltent déjà les eaux usées des habitations. Dès lors, il n'y a pas de travaux nécessaires pour ce réseau.

*d) Coordination*

Outre les travaux à entreprendre pour rénover ce chemin de quartier, la plus grande difficulté sera la coordination du projet avec les riverains. En effet, chaque habitant doit pouvoir continuer à accéder à sa parcelle en tout temps malgré les étapes de travail.

Comme mentionné en préambule, le chemin est en cul-de-sac. Cependant, un passage est possible sur des parcelles privées au bout du chemin. La Municipalité a donc entrepris des négociations avec les propriétaires concernés pour obtenir leur accord qui permettra aux riverains du chemin de Chauderon de passer sur les biens fonds du domaine privé. Grâce à cette solution, les habitants pourront toujours accéder à leur propriété. En revanche, l'accès chantier sera toujours par la route du Signal, aucune machine ne transitera par des parcelles privées.

*e) Communication*

Dans ce genre de projet, la communication entre les responsables du projet et les riverains est primordiale. C'est la raison pour laquelle, un questionnaire a été adressé en début d'année à chaque propriétaire afin de recueillir des informations d'ordre administratives, mais aussi techniques à savoir : souhaitent-ils réfectionner leur accès, entreprendre des travaux ou s'ils bénéficient d'un service de repas à domicile.

Une séance publique d'informations et de présentation du projet sera organisée courant juin 2015 soit avant le début des vacances scolaires.

Avant le début des travaux, un état des lieux de chaque bien fonds sera réalisé. Comme ces travaux se dérouleront dans une emprise de travail restreinte et qu'ils occasionneront des vibrations, notamment dans les phases de compactage des matériaux, il est obligatoire de connaître la situation de chaque construction afin de s'assurer contre d'éventuelles revendications ultérieures.

f) *Planification*

A ce stade du projet, la planification des travaux est dépendante du chantier en cours sur les parcelles n° 5606 et 5607. Toutefois, la 1<sup>ère</sup> étape des travaux, qui concerne les fouilles pour les services, débutera dès le 17 août, jusqu'au 18 décembre 2015. La 2<sup>ème</sup> étape des travaux, qui concerne l'aménagement du chemin, débutera en principe dès que la fin de l'hiver nous le permettra, soit à partir du 21 mars et jusqu'au 30 juin 2016.

**Aspects financiers**

Le coût des travaux est réparti comme suit :

1) Etat des lieux	CHF	50'000.-
2) Eclairage public	CHF	26'000.-
3) Appareillage conduite d'eau	CHF	115'000.-
4) Travaux de fouilles	CHF	195'740.-
5) Travaux génie civil chemin et ouvrages	CHF	754'260.-
6) Frais de géomètre, abornement	CHF	10'000.-
7) Prestations ingénieur hydraulique	CHF	55'000.-
8) Prestations ingénieur génie civil	CHF	110'000.-
9) Total intermédiaire	CHF	1'316'000.-
10) Déduction subsides ECA	./.	CHF 30'000.-
11) Total des investissements :	<u>CHF</u>	<u>1'286'000.-</u>

**Sorties des liquidités**

3 et 4<sup>ème</sup> trimestre 2015  
1 et 2<sup>ème</sup> trimestre 2016

**Conclusions**

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

**le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux**

Vu le préavis N° 10/2015 de la Municipalité du lundi 18 mai 2015;  
Oùï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées  
de son étude ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. **d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux de réfection du chemin de Chauderon ;**
2. **d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 365'740.- HT pour l'eau, de CHF 26'000.- TTC pour l'éclairage public et de CHF 924'260.- TTC pour la réfection du chemin, soit au total 1'316'000.- ;**
3. **de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur commune (LC) ;**
4. **d'amortir l'investissement relatif à l'eau par la subvention ECA estimée à CHF 30'000.- et le solde de CHF 335'740.- sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 11'200.- par année (chapitre 811), la première fois au budget 2017 ;**
5. **d'amortir l'investissement relatif à l'éclairage public de CHF 26'000.- sur une durée de 5 ans, à raison de CHF 5'200.- par année (chapitre 820), la première fois au budget 2017 ;**
6. **d'amortir l'investissement relatif à la réfection du chemin de CHF 924'260.- TTC sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 30'900.- par année (chapitre 430) la première fois au budget 2017.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Max Graf

Sandra Valenti

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 18 mai 2015

Annexe : plan de situation

Délégué de la Municipalité : M. Jean-Pierre Haenni, municipal